

 TOURNOI DE HOCKEY
« VILLAGES 50 ANS ET PLUS »**Centre sportif de Caplan**

Caplan, le 15 novembre 2019

Bonjour,

Tel que convenu, voici les informations concernant le tournoi de hockey « Villages 50 ans et plus » de Caplan.

Les objectifs de ce tournoi sont de permettre à d'anciens hockeyeurs de fraterniser durant cette fin de semaine et d'amasser des fonds pour l'OTJ de Caplan, organisme aidant aux loisirs locaux.

Pour la catégorie « 50 ans et plus », le règlement sur le lieu de résidence du gardien de but ne s'appliquera plus. En autant qu'il ait l'âge requis, vous pouvez recruter un gardien provenant de n'importe où.

Nous permettrons maintenant une dérogation à la formule habituelle afin de permettre aux plus petites municipalités de participer à la catégorie « 50 ans et plus ». Cette « **clause petite municipalité** » permet aux équipes des municipalités ayant **moins de 3 000 habitants** (selon le décret de population 2018 du MAMOT) d'avoir la possibilité de recruter un maximum de deux (2) joueurs provenant d'une municipalité voisine possédant le même code de ligne téléphonique terrestre (ex : 418-**388**-XXXX).

Voici les informations pertinentes concernant cet événement :

**Endroit : Centre sportif John Lapointe
19, boul. Perron Est, Caplan**

Dates : Du 16 au 19 janvier 2020

L'inscription est au coût de **300 \$ par équipes, payable au moment de l'inscription, avant le 6 janvier 2020. Les chèques devront être faits à l'ordre de l'OTJ de Caplan.** N'oubliez pas d'indiquer la couleur de vos chandails sur le formulaire d'inscription.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Au plaisir de vous rencontrer à cet événement.

Jean-Marie Chouinard
Coordonnateur du tournoi
418-388-5656

Directives, règles et règlements

- Objectif :** S'amuser, fraterniser et amasser des fonds pour « l'OTJ de Caplan »
Règlements de la F.Q.H.G.
Jouer trois parties de hockey
- Genre de tournoi :** La compétition se déroulera sous forme de tournoi à la ronde.
Chaque équipe est assurée de jouer 3 parties. Les deux premières parties servent au classement et la troisième partie est éliminatoire.
- Nombre de joueurs minimum par équipe :** 8 joueurs incluant le gardien de but.
De nouveaux joueurs **ne pourront** se joindre à l'équipe après les deux (2) premières parties.
Tous les joueurs, de toutes les catégories, ont l'obligation **d'avoir disputé au moins une partie** lors de l'une ou l'autre des **deux premières parties**.
- Âge des participants :** **Catégorie 50 ans et +:** 50 ans et plus, sauf pour le gardien de but : 45 ans et plus.
Les joueurs doivent avoir l'âge requis avant le 31 mars 2019.
Catégorie 60 ans et +: 60 ans et plus, sauf pour le gardien de but : 50 ans et plus.
Les joueurs doivent avoir l'âge requis avant le 31 mars 2019.
- Notes :** Un joueur qui le désire peut participer à la catégorie 50 ans et plus même s'il est âgé de 60 ans et plus. Par contre, le contraire est interdit.
Un gardien de but peut être appelé à dépanner une équipe dans le besoin, à la condition qu'il ait l'âge requis et avec **l'approbation du comité organisateur**.
Lorsque l'organisation « fournit » un gardien de but à une équipe dans le besoin, c'est à la discrétion de l'équipe de décider s'ils poursuivent les parties restantes avec ce gardien ou s'ils changent pour leur gardien habituel. À partir du moment où l'équipe n'utilise plus les services du gardien « fournit », celui-ci est libéré et l'organisation peut décider de le faire jouer pour une autre équipe.
- Tournoi « Villages » :** **Uniquement pour la catégorie 50 ans et +:** Les joueurs doivent résider dans le village de leur équipe, à l'exception du gardien de but qui peut résider n'importe où.
Ex. : les participants de Caplan, doivent avoir leur adresse à Caplan (seul le permis de conduire personnel de la SAAQ avec photo est considéré comme preuve).
« Clause petite municipalité » : Les municipalités ayant moins de 3 000 habitants, selon le décret de population 2018 du MAMOT, auront exceptionnellement la possibilité de recruter un maximum de deux (2) joueurs provenant d'une municipalité possédant le même code de téléphone via la ligne terrestre. Ex : l'équipe de Caplan (2041 habitants / 418-**388**-xxxx) pourrait aller chercher deux joueurs de St-Alphonse (puisque leurs numéros de téléphone débute aussi par 418-**388**-xxxx).

Dans le cas d'un doute, les joueurs doivent en tout temps être en mesure de prouver leur lieu de résidence ou leur âge.

Lancers frappés interdits pour les catégories 50 ans et + et 60 ans et +:

- a) Le hockey ne doit pas quitter la glace;
- b) Mise au jeu : dans la zone de l'équipe fautive;
- c) But compté : annulé;

Mise en échec : Aucune mise en échec ou corps à corps n'est permis;

Punition simple : Le joueur fautif va au banc pour **2 minutes**;

Punition double : Les deux joueurs fautifs vont au banc pour une durée minimale de **2 minutes**, jusqu'au coup de sifflet. Le jeu se poursuit à 5 contre 5.

Expulsion : Lors d'une expulsion décidée par l'arbitre, le joueur fautif est exclu du tournoi. Après trois punitions simples, le joueur est exclu de la partie.

Protêt : Aucun protêt ne peut être logé durant le tournoi;

Un temps d'arrêt : Un temps d'arrêt de 30 secondes sera accordé à chaque équipe par partie;

Nombre de points par partie :

- a) Gagnée : 3 points
- b) Gagnée en fusillade : 2 points
- c) Perdu en fusillade : 1 point

Lors d'une égalité : Il y aura tirs de barrage après le temps régulier (minimum 3 tirs toujours par des joueurs différents).

Lors d'une égalité en finale : Il y aura une prolongation, à 3 contre 3, durant 5 minutes. Si aucun but n'est compté et que c'est toujours à égalité, il y aura tirs de barrages (minimum 3 tirs toujours par des joueurs différents).

Buts comptés : Jamais plus de 5 buts comptés ne sera alloués à chaque équipe pour le classement : ex. : Maria 8 et Caplan 4 = Maria aura 5 buts comptés à sa fiche et Caplan 4 buts comptés. Un résultat de 10 à 6 donnerait 5 buts comptés à chaque équipe.

En dernier lieu, le temps du premier but, **de la première partie**, brisera une égalité.

Dès une différence de 5 buts : c'est ce résultat qui sera comptabilisé pour le classement.

Après une différence de 5 buts :

La partie est officiellement terminée. Les équipes peuvent poursuivre la partie jusqu'à la fin en temps continu si l'équipe perdante le souhaite.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- **Casque avec visière, grille ou ½ visière et protège cou.**
- **En l'absence de l'équipement obligatoire, le joueur ne pourra pas jouer la partie.**
- L'organisation se dégage toute responsabilité relativement au vol pouvant survenir lors du tournoi.

INFORMATIONs SUPPLÉMENTAIRES

☺ Un service de **bar** et de **collations** sera offert sur place.

☺ **L'entrée** est libre pour tous en tout temps. **GRATUIT !!!**

☺ **Soirées chansonniers** le vendredi et le samedi.

Les profits du bar seront remis à l'OTJ de Caplan afin d'aider l'organisation d'activités de loisirs dans la communauté.

Pour des informations complémentaires, communiquez avec :

Jean-Marie Chouinard :	418-388-5656
Henri Bourque :	418-388-5509
Mélanie Roy:	418-388-2075
Centre sportif de Caplan :	418-388-5020

Invitez vos familles et amis à venir vous encourager!

Au plaisir de vous rencontrer!

 TOURNOI DE HOCKEY « VILLAGES 50 ANS ET PLUS » - 10^e édition
Du 15 au 19 janvier 2020 au Centre sportif de Caplan**Informations importantes :**

1. Pour la catégorie **50 ans et plus**, tous les joueurs de l'équipe ont l'obligation **d'être résident de la municipalité représentée** (à l'exception du gardien de but et des petites municipalités de moins de 3 000 habitants qui pourront recruter au maximum deux joueurs provenant d'une municipalité possédant le même code de téléphone via la ligne terrestre »).
2. Pour les équipes **60 ans et plus** l'aspect « village » n'est pas obligatoire.
3. **Catégorie 50 +** : Tous les joueurs devront avoir **50 ans et plus**, à l'exception des gardiens qui devront avoir 45 ans et plus. Il faut avoir l'âge requis avant le 31 mars 2020.
4. **Catégorie 60 +** : Tous les joueurs devront avoir **60 ans et plus**, à l'exception des gardiens qui devront avoir 50 ans et plus. Il faut avoir l'âge requis avant le 31 mars 2020.
5. Coût d'inscription pour toutes les catégories: **300 \$ / équipe, payable au moment de l'inscription, avant le 6 janvier 2020** (en argent comptant ou chèque au nom de « OTJ de Caplan »).
6. Les profits vont à l'OTJ de Caplan pour aider à l'organisation de loisirs.
7. Trois (3) parties assurées : (Une partie = 3 x 10 minutes chronométrées)

Avant la première partie, tous les joueurs devront valider leur âge et leur lieu de résidence.

Seul le permis de conduire personnel de la SAAQ avec photo sera considéré comme preuve.

Si un joueur ne respecte pas l'âge et / ou le lieu de résidence, il sera automatiquement éliminé du tournoi et l'équipe peut se voir disqualifiée.

NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE : _____

CATÉGORIE (cochez): ☐ 18 ans et + ☐ 50 ans et + ☐ 60 ans et +

COURRIEL DU RESPONSABLE : _____

COULEUR DE VOS CHANDAILS : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____

MUNICIPALITÉ : _____

***** N'oubliez pas d'aller remplir le tableau de la liste des joueurs à l'arrière *****

Veillez retourner ce formulaire rempli, accompagné du paiement

(Argent comptant ou chèque à l'ordre de « OTJ de Caplan »)

Par courrier au 19, boul. Perron Est, C.P. 178 Caplan (Qc) G0C 1H0

Au plaisir de vous accueillir chez-nous !

LISTE DES JOUEURS

***** C'est le premier « line-up » qui sera officiel*****

[illegible]